

MJC-MAISON POUR TOUS

**ASSEMBLEE
GENERALE
ORDINAIRE**

SAMEDI 17 OCTOBRE 2020

10H - SALLE VIGNAUD

2 rue de la Pépinière / 1 rue Michel Vignaud - 92360 MEUDON LA FORET

01 46 30 64 42 - mptmeudon@gmail.com

<https://mptmeudon.jimdo.com>

RAPPORT MORAL 2019

L'année 2019 est marquée par une période de redressement judiciaire qui s'est soldé par une sortie de redressement en 6 décembre 2019.

Cette période d'observation a poussé la MJC à réorganiser son travail interne et à analyser tous les postes de dépenses en vue d'optimiser son budget.

Solenne Fauvel, la responsable d'équipement, est partie en congé de maternité de juillet 2019 à décembre 2019.

A défaut de proposition de remplaçants par la fédération des MJC, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas remplacer Mme Fauvel. La mobilisation du CA et de l'équipe bénévoles ont permis d'assurer les permanences, les recrutements de nouveaux animateurs, la gestion courante de l'association ainsi que les différents événements (forum des loisirs, Farfouille, Bonjour l'Hiver).

Ce non remplacement a permis également de faire des économies non négligeables sur la trésorerie de l'association.

Nous remercions vivement la Mairie qui nous a permis de sortir du redressement judiciaire en nous accordant une subvention exceptionnelle de 21 000 euros, soit plus de la moitié de notre dette auprès de la Fédération des MJC soit la somme de 33000 euros. Le reste de la dette passe en fond associatif après négociation.

La Maison pour Tous a également initié et pérennisé plusieurs partenariats avec :

- Le service Jeunesse de la Mairie avec la participation au festival de l'été en mars 2019 dans la création d'une fresque participative en collaboration avec une artiste de street art, Stoul.
- Participation à la fête de l'été en juillet 2019 en collaboration avec la Mairie de Meudon et Action Jeunes
- Poursuite des partenariats avec « Fêtes autour du Monde » et la compagnie ABCD'AIR
- Participation au Grand débat National dans l'animation et la participation de table ronde
- Partenariat avec Co-énergie dans l'animation d'ateliers de sensibilisation sur le développement durable (fabrication de produits cosmétiques et ménagers, débat sur le recyclage)
- Développement de projet d'initiative populaire et individuelle notamment avec une exposition en collaboration avec Emmanuelle Dupuis sur les usines Renault de Boulogne Billancourt, dans l'accompagnement de jeunes stagiaires

- Rencontre avec le centre social pour une concertation sur le territoire?

Nous avons mis en place de nouvelles activités afin d'élargir notre offre et de répondre à certaines demandes des Meudonnais (arabe junior, Capoiara, Pilates, Ukulele)

Tous ces partenariats ont permis d'être présent à de nombreuses manifestations Forestoises tout au long de l'année profitant ainsi aux petits et aux grands.

La Maison pour tous continue à œuvrer dans l'implication des meudonnais à la vie citoyenne de leur ville, et à la vie associative en particulier en élargissant son cercle de bénévoles.

La MJC encourage et soutient toute initiative populaire et individuelle en accompagnant des projets de divers horizons.

Rapport d'Orientation 2020

- Ateliers « jardins » avec les enfants et/ou famille
- Nouvelles activités liées à une demande des habitants (portugais, arabe adulte...)
- Nouveau format Anniversaire et souci d'amélioration de la prestation en concertation avec les animateurs
- Continuer à développer des partenariats
- Volonté de renommer la salle Vignaud en espace « Malik Oussekin », meudonnais tragiquement médiatisé après une bavure policière
- Recherche de sponsoring
- Continuer à développer des activités pour la petite enfance
- Volonté d'ouverture de la salle Vignaud à destination des jeunes
- Développer la sensibilisation au développement durable par des ateliers à destination des petits et des grands
- Pérennisation des MPT Comedy Club et lancement des MPT Comedy Kids
- Recherche de nouveaux bénévoles impliqués dans la vie de l'association.

RAPPORT FINANCIER 2019

L'exercice 2019 se clôture par un résultat positif de 71 887 euros que nous proposons d'affecter au report à nouveau.

Cette somme se décompose en résultat d'exploitation, résultat financier et résultat exceptionnel.

Aussi, on constate une baisse des dettes de fonctionnement qui passent de 65 867 euros en 2018 à 46 200 euros en 2019

1. Analyse du résultat d'exploitation

Il est de 70 875,32 euros pour 2019

Durant cette année, nous avons des produits plus importants que les charges :

289 107,55 euros soit 40 000 euros de plus que l'année précédente ceci s'explique par

- Une subvention exceptionnelle de la Mairie de Meudon de 21 000 euros passant la subvention municipale de 139 738 en 2018 à 161 346,26 euros en 2019.

Cette subvention exceptionnelle a été donnée pour venir en aide à l'association tombée en redressement judiciaire afin de couvrir le règlement de sa dette (37 000 euros) et nous les en remercions. Le reste de la dette, soit 16 509 euros, a été gracieusement donné par la fédération des MJC en fond associatif avec droit de reprise.

- Une augmentation des inscriptions qui passe de 102 000 à 111 000 euros soit un excédent de 10 000 euros des prestations. L'on remarque également une augmentation des cotisations passant de 3 820 euros à 4 970 euros et par conséquent une augmentation des adhérents
- Nous avons également 8 308 euros de reprise sur provisions correspondant à une baisse des provisions de retraite (3 493 euros) en raison d'une baisse de la masse salariale et d'un remboursement d'Uniformation (4 815 euros)

2. Analyse des charges d'exploitation

Nous sommes passés de 271 072,59 à 218 232,23 euros de charges d'exploitation en 2019 soit une économie de 52 000 euros environ.

La MPT a donc beaucoup moins dépensé.

Tout d'abord elle a revu tous ses contrats avec ses animateurs, et ceci s'est ressenti dans le traitement des salaires passant ainsi de 92 155,81 euros à 75 053,59 euros soit

une économie de 17 000 euros mais également une baisse des charges sociales passant de 35 480,33 à 26 969,08 euro soit une économie de 8511,25 euros. Le non remplacement de la responsable pendant son congé maternité a aussi contribué à cette économie.

Pour résumé, nous avons une augmentation des produits en 2019 de 40 000 euros

Et une baisse des charges de 52 000 euros.

Le résultat est plutôt bon

3. Analyse du bilan actif et passif

Passif :

On observe un cumul du déficit depuis la création de l'association qui a creusé les fonds propres d'un montant de 63 107 euros.

Cet excédent de 71 887 euros va donc être absorbé par ce déficit pour arriver à des fonds propres de 8 780 euros.

Ceci démontre que la situation financière de l'association reste fragile puisque normalement nous devrions être dotés d'un tiers de notre budget soit 90 000 euros. Nous sommes encore loin. La situation reste donc fragile, il faut absolument augmenter nos fonds propres car n'oublions pas que le fond associatif de 16 509 euros est avec un droit de reprise.

Actif :

142 425 euros représente le patrimoine de l'association

Nous avons 17 269 euros de valeurs de biens d'achat ou d'actif immobilisé en 2019 contre 15 578 en 2018 et 1 691 euros de reste à amortir ce qui démontre un matériel vieillissant et très peu d'investissements de matériel.

Concernant l'actif circulant, nous avons principalement des créances correspondant au retard du paiement de la subvention et 104 034 euros de liquidités au 31 décembre 2019.

Nous avons une belle évolution des actifs et suffisamment de liquidités pour permettre de couvrir nos dettes à court et long terme.

Les efforts fournis ont donc porté leur fruit mais la situation financière reste fragile, nous devons continuer à persévérer dans nos économies et à continuer à œuvrer pour augmenter notre nombre d'adhérents.

BENOIT SAVREUX

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

23 rue de la Liberté
92140 CLAMART

ASSOCIATION MAISON POUR TOUS MJC DE MEUDON

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET 314 138 116 00012

~~*~*~*~*~**

Siège Social

2, rue de la Pépinière
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A Mesdames et Messieurs les Adhérents
de l'Association **MPT MJC DE Meudon**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'Association Maison Pour Tous MJC de Meudon** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- les produits comptabilisés au titre des conventions de financement sont bien conformes à la réalité de l'activité de l'exercice ;
- la prise en compte de toutes les créances et les dettes inscrites à l'actif et au passif du bilan de l'association à la fin de son exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la structure à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

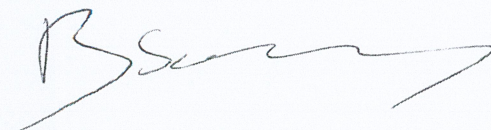
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Clamart, le 7 octobre 2020



Benoît SAVREUX

Commissaire aux comptes titulaire
Membre de la CRCC de Versailles

Bilan Actif : MPT MEUDON

Au	31/12/2019	31/12/2018
Durée	12 mois	12 mois

	Brut	Amort.& Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Conces.brevets & droits simil.				
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles	1 163	1 163		
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst.Tech.,Matériel Outil.Ind.	4 839	4 347	492	144
Autres immob. corporelles	11 267	10 068	1 199	255
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immob. financières				
TOTAL (I)	17 269	15 578	1 691	399
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières,approvision.				
En-cours production de biens				
En-cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés s/cdes				
Créances exploitation (3)				
Clients & cptes rattachés				
Autres créances	34 529		34 529	14 271
Capital sousc.& appel.non versé				
Valeurs mobilières placement				
dont actions propres				
Disponibilités	104 034		104 034	62 664
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charg.constatées d'avance (3)	2 171		2 171	27
TOTAL (II)	140 734		140 734	76 962
Charg.à répartir/plus.exer (III)				
Primes rembours.des oblig. (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	158 003	15 578	142 425	77 361

1) dont droit au bail

2) dont à moins d'un an

3) dont à plus d'un an

Bilan Passif : MPT MEUDON

Au	31/12/2019	31/12/2018
Durée	12 mois	12 mois

		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Fonds associatifs			
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		-63 107	-42 136
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)		71 887	-20 972
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	(I)	8 780	-63 107
AUTRES FONDS PROPRES			
Fonds dédiés			
Fonds Associatifs avec droit de reprise		16 509	
Avances conditionnées			
TOTAL	(II)	16 509	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		16 471	19 964
TOTAL	(III)	16 471	19 964
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers(3)			
Avces et acptes reçus s/commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 780	48 483
Fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales		10 420	16 403
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés			
Autres dettes			981
COMPTES REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance (1)		54 465	54 638
TOTAL	(IV)	100 664	120 504
Ecarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GENERAL	(I-V)	142 425	77 361

(1) dont à plus d'un an

(1) dont à moins d'un an

(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque

(3) dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT - Première Partie	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées	111 167,11	102 102,69
- Prix de journée		
- Dotation globale		
- Autres	111 167,11	102 102,69
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	161 346,26	139 738,00
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	8 308,00	
Cotisations	4 970,00	3 820,00
Autres produits (hors cotisations)	3 316,18	3 405,16
TOTAL I	289 107,55	249 065,85
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation stocks matières premières et approvisionnements		
Autres achats et charges externes	114 321,27	133 503,65
Impôts, taxes et versements assimilés	1 517,00	1 929,00
Salaires et traitements	75 053,59	92 155,81
Charges sociales	26 969,08	35 480,33
Dotation aux amortissements et aux provisions	195,25	3 358,38
Sur immobilisations : dotation aux amortissements	195,25	1 004,38
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		2 354,00
Autres charges	176,04	4 645,42
TOTAL II	218 232,23	271 072,59
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	70 875,32	-22 006,74
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

COMPTE DE RESULTAT - Deuxième Partie	31/12/2019	31/12/2018
Produits financiers :		
Produits financiers de participation		
Produits autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	0,99	131,92
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	0,99	131,92
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0,99	131,92
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	70 876,31	-21 874,82
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		903,21
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		903,21
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		903,21
Impôt sur les sociétés (IX)		
TOTAL DES PRODUITS	289 108,54	250 100,98
TOTAL DES CHARGES	218 232,23	271 072,59
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 141,36	
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	130,33	
EXCEDENT OU DEFICIT	71 887,34	-20 971,61
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
Total		

MPT Meudon

Annexe aux comptes de l'exercice 2019

Comptes arrêtés au 31 décembre 2019

En matière de présentation des comptes annuels, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de fonctionnement, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables.

La comptabilité de la MPT est tenue suivant les prescriptions du plan comptable associatif en respect du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables (ANC) et du règlement 99-01 CRC.

Règles et méthodes comptables

Les éléments financiers de l'exercice précédent sont indiqués pour information conformément aux prescriptions comptables.

Aucun changement n'est intervenu durant l'exercice écoulé dans les méthodes d'évaluation.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes sont présentés après dotations aux provisions décidées par le Conseil d'Administration.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition, augmentées si besoin des frais accessoires d'achat et d'installation.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

- les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- immobilisations décomposables : en fonction de la durée d'utilisation prévue ;
- immobilisations non décomposables : en fonction de la durée de vie d'usage.

Les créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges :

Dans le cadre de la convention de l'animation, l'indemnité de départ à la retraite est calculée sur la base d'un quart de mois par année de présence les dix premières années et un tiers au delà.

A la clôture de l'exercice, la provision est calculée pour les salariés en poste, suivant leur date d'ancienneté et leur âge.

Le résultat est ensuite ajusté suivant une probabilité de départ en retraite (Pourcentage par rapport à des tranches d'âges).

Au 31/12/2019 la provision pour retraite s'établit à **11 694 ,81 euros**.

Règle de calcul des probabilités de départ à la retraite	
Tranches d'âges	%
De 20 à 30ans	10%
De 30 à 40ans	20%
De 40 à 50ans	50%
De 50 et +	100%

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, salariés et bénévoles :

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Evènement postérieur à la clôture :

Au début de l'exercice 2020, la France a connu la pandémie du « Covid 19 » qui a entraîné le confinement pendant trois mois et l'arrêt de nos activités.

A la date de ce jour, nous ne sommes pas en capacité d'apprécier les conséquences financière relative à cette pandémie.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les comptes annuels présentés ci-contre laissent apparaître au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 un total de **142 425.00 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, un **excédent de 71 887.34 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable des Associations et Fondations (Règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de L'autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 05 juin 2014 , modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-38 du code de Commerce

Règles et méthodes comptables

Les éléments financiers de l'exercice précédent sont indiqués pour information conformément aux prescriptions comptables.

Aucun changement n'est intervenu durant l'exercice écoulé dans les méthodes d'évaluation.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les comptes sont présentés après dotations aux provisions décidées par le Conseil d'Administration.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts d'acquisition, augmentées si besoin des frais accessoires d'achat et d'installation.

Les immobilisations et amortissements :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition :

- les valeurs résiduelles ne sont pas déduites de la base amortissable, dès lors que celles-ci ne sont pas significatives ni mesurables.

- les frais accessoires sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- immobilisations décomposables : en fonction de la durée d'utilisation prévue ;

- immobilisations non décomposables : en fonction de la durée de vie d'usage.

Les créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges :

Dans le cadre de la convention de l'animation, l'indemnité de départ à la retraite est calculée sur la base d'un quart de mois par année de présence les dix premières années et un tiers au delà.

A la clôture de l'exercice, la provision est calculée pour les salariés en poste, suivant leur date d'ancienneté et leur âge.

Le résultat est ensuite ajusté suivant une probabilité de départ en retraite (Pourcentage par rapport à des tranches d'âges).

Au 31/12/2019 la provision pour retraite s'établit à **11 694.81 euros**.

Règle de calcul des probabilités de départ à la retraite	
Tranches d'âges	%
De 20 à 30ans	10%
De 30 à 40ans	20%
De 40 à 50ans	50%
De 50 et +	100%

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, salariés et bénévoles :

L'information pour l'exercice sur les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés de l'association ne peut être fournie, car elle correspondrait à une information individuelle.

Faits significatifs :

L'association a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de grande instance de Nanterre en juin 2018. Elle est actuellement toujours en période d'observation en attendant de pouvoir adopter un plan de continuation qui devrait être validé en juin 2019.

Evènement postérieur à la clôture :

Au début de l'exercice 2020, la France a connu la pandémie du « Covid 19 » qui a entraîné le confinement pendant trois mois et l'arrêt de nos activités.

A la date de ce jour, nous ne sommes pas en capacité d'apprécier les conséquences financière relative à cette pandémie.

MAISON POUR TOUS - MEUDON

Bilan au 31/12/2019

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	1 162,68				1 162,68
TOTAL (I)	1 162,68	-	-	-	1 162,68
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques matériel et outillage					-
Installations générales, aménagements divers	4 472,70	366,40		-	4 839,10
Matériel de transport					-
Matériel de bureau et informatique	1 431,06	1 121,00		-	2 552,06
Mobilier	691,25			-	691,25
Autres	8 023,79			-	8 023,79
Immobilisations corporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
TOTAL (II)	14 618,80	1 487,40	-	-	16 106,20
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					-
Prêts	-				-
Autres titres et immobilisations financières					-
TOTAL (III)	-	-	-	-	-
TOTAL (I+II+III)	15 781,48	1 487,40	-	-	17 268,88

MAISON POUR TOUS - MEUDON

Bilan au 31/12/2019

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					-
Autres immobilisations incorporelles	1 162,68	-			1 162,68
TOTAL (I)	1 162,68	-	-	-	1 162,68
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques matériel et outillage					-
Installations générales, aménagements divers	4 328,80	18,54			4 347,34
Matériel de transport					-
Matériel de bureau et informatique	1 176,01	176,71			1 352,72
Mobilier	691,25				691,25
Autres	8 023,79	-			8 023,79
TOTAL (II)	14 219,85	195,25	-	-	14 415,10
TOTAL (I+II+III)	15 382,53	195,25	-	-	15 577,78

MAISON POUR TOUS - MEUDON

Bilan au 31/12/2019

TABLEAU DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

NATURE DES PROVISIONS	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques					-
Provisions pour pensions et obligations similaires	15 187,81			3 493,00	11 694,81
Provisions pour charges à répartir					-
Provisions pour grosses réparations					-
Autres provisions risques charges	4 776,00		-		4 776,00
TOTAL	19 963,81	-	-	3 493,00	16 470,81

MAISON POUR TOUS - MEUDON

Bilan au 31/12/2019

ETAT DES CREANCES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à un an au plus	à plus d'un an
Prêts (1)	-	-	
Autres immobilisations financières		-	
Autres créances	34 528,61	34 528,61	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	34 528,61	34 528,61	
(1) Montant :			
- Prêts accordés en cours d'exercice	-		
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			

ETAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	35 779,96	35 779,96		
Dettes fiscales et sociales	10 419,54	10 419,54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	-	-		
Produits constatés d'avance	54 464,85	54 464,85		
TOTAL	100 664,35	100 664,35		
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

CHARGES A PAYER

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs	
- Dettes Redressement Judiciaire	21 051,86
- PCA Retail France	216,00
- Seine Ouest Habitat	764,51
- GPFA	1 026,00
- Sieli	162,36
- Tribunal de Grande Instance	16,00
- Sacem	88,88
1) Fournisseurs factures non parvenues	
- Honoraires CAC	3 700,00
- Honoraires Juge Herbault	2 781,35
- Fêtes autour du monde	1 547,00
- FRMJC	4 426,00
2) Personnel	
- Provision pour congés payés	2 607,00
3) Organismes sociaux et fiscaux	
- Provision pour charges sur congés payés	1 015,00
- Uniformation	1 517,00
- URSSAF	2 591,00
- DGFIP (Prélèvement à la source)	179,92
- Retraite	2 363,89
- Prévoyance	183,58
4) Autres charges à payer	-
TOTAL	46 237,35

PRODUITS A RECEVOIR

Détail des produits	Montants
- UNIFORMATION	-
- BONS CAF	-
- PASS +	-
- ANCV	-
- ADHERENTS	12 696,34
- DIVERS	
TOTAL	12 696,34

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Détail des charges	Montants
- FRMJC	459,33
- JIMDOPRO WEBSITE	12,39
- ADUNAT COMMUNICATION	1 596,00
- CM-CIC LEASING	102,95
TOTAL	2 170,67

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Détail des produits	Montants
- Recettes activités	54 464,85
-	
TOTAL	54 464,85

MAISON POUR TOUS - MEUDON

Bilan au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

NATURE DES FONDS PROPRES	Montant début exercice	Affectation résultats et retraitement	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
			exercice	exercice	
FONDS PROPRES					
Fonds associatifs sans droit de reprise	-	-	-	-	-
- Apports sans droit de reprise					-
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables					-
Réserves	-	-	-	-	-
Statutaires ou contractuelles					-
Réserves réglementées					-
Autres réserves réglementées					
- investissement					-
- compensation					-
- couverture du besoin en fonds de roulement					-
Autres réserves					-
Report à nouveau	- 42 135,50	- 20 971,61			- 63 107,11
Résultat de l'exercice	- 20 971,61	-	72 228,34	- 20 971,61	72 228,34
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS					
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	-			-	-
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Pour réserve de trésorerie					-
Pour renouvellement des immobilisations					-
Amortissements dérogatoires					-
Différence sur réalisations d'éléments d'actif					-
Autres provisions réglementées					-
TOTAL (1)	- 63 107,11	- 20 971,61	72 228,34	- 20 971,61	9 121,23

MPT / MJC à Meudon La Forêt

Rapport de Gestion

Analyse du compte de résultat 2019

Le résultat de l'exercice 2019 reflète la réalité de la gestion et fonctionnement de l'association. Il prend en compte toutes les charges et tous les produits relatifs à l'année.

On constate globalement un résultat comptable excédentaire de **72 228.34 euros**.

Composition du résultat 2019:

	PRODUITS	CHARGES	RESULTAT
Résultat d'exploitation	290 248.91	218 362.56	71 886.35
Résultat financier	0.99	0.00	0.99
Résultat exceptionnel	0.00	0.00	0.00
Résultat Global	290 249.90	218 362.56	71 887.34

Analyse du bilan au 31 décembre 2019

Actif du Bilan (**142 425.00 €**) représente le patrimoine de l'association. C'est la totalité de ce qu'elle possède à la date d'établissement des documents. L'actif se décompose ainsi :

- Immobilisation pour **1 691.00 €**.
- Créance pour **34 529.00 €**.
- Disponibilité pour **104 034.00 €**.
- Les charges constatées d'avance pour **2 171.00 €**

Le passif (**142 425.00 €**) comprend :

- La situation nette (**8 780.00**) qui reprend les déficits des années antérieures.
- Les fonds associatifs avec droit de reprise pour un montant de **16 509.00 €**
- Les provisions pour indemnité retraite pour un montant de **11 695.00 €**.
- Les provisions pour risques et charges de **4 776.00 €**.
- Les dettes de fonctionnement à court terme représentent **46 200.00 €**.
- Les produits constatés d'avance pour **54 465.00 €**

Ces fonds propres comprennent :

- Les reports à nouveau : - **63 107.00€**
- Le résultat de l'exercice 2019 : **71 887.00 €**
-

Les dettes de fonctionnement représentent **46 200.00 €** au **31 décembre 2019** et comprennent :

- Les charges sociales due au titre du 4ème trimestre 2019 et payées au début 2020.
- La provision pour congés à payer et charges
- Les dettes fournisseurs, prestataires de services

Les disponibilités **104 034.00 €** à la date du **31/12/2019** ne couvrent pas les frais de fonctionnement à court terme. Il n'y a aucune dette à long terme.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale, sur décision du conseil d'administration, d'affecter le résultat excédentaire 2019 de 48 611 euros au compte de report à nouveau.

BENOIT SAVREUX

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

23 rue de la Liberté
92140 CLAMART

ASSOCIATION MAISON POUR TOUS MJC DE MEUDON

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET 314 138 116 00012

~~~~~

## **Siège Social**

2, rue de la Pépinière  
92360 MEUDON LA FORET

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes Exercice clos le 31 décembre 2019**



A Mesdames et Messieurs les  
Adhérents

de l'Association MPT MJC Meudon

\*\*\*\*\*

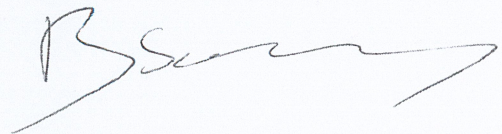
En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à votre approbation en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Clamart, le 7 octobre 2020



**Benoît SAVREUX**  
Commissaire aux comptes titulaire  
Membre de la CRCC de Versailles



# RAPPORT D'ACTIVITES

Nous rappelons que la responsable d'équipement était en congés maternité de juillet 2019 à décembre 2019.

Les membres du bureau et les bénévoles ont endossés eux-mêmes toutes les responsabilités de la gestion courante de l'association .Nous remercions tous ceux qui ont contribué à faire vivre cette structure.

Nous avons maintenus les grands événements de la MPT à savoir : le forum des loisirs, la Farfouille, et Bonjour l'Hiver.

Parallèlement, nous avons dû également faire face aux impératifs liés au redressement judiciaire.

Mais la saison a été aussi marquée par la crise sanitaire et nous avons dû rebondir et nous adapter pour maintenir le lien avec nos adhérents. Un travail formidable a été entrepris par un bon nombre de nos animateurs qui ont proposé une continuité pédagogique en ligne et pour cela, nous les en remercions.

Face à la difficulté du confinement, la Maison pour Tous a permis de garder un lien social et de continuer son rôle d'éducation populaire auprès de ces adhérents.

Mais cela a demandé un travail de collaboration et une nouvelle organisation avec nos animateurs.

Bien évidemment, toutes nos manifestations ont été annulées représentant un grand manque à gagner pour la structure, qui malgré sa sortie du redressement, reste fragile. .Mais nous sommes attentifs et vigilants à cette situation et nous mettons tout en œuvre pour optimiser notre gestion avec un souci d'économie.

Nous avons travaillé sur cette nouvelle saison qui s'annonce difficile pour toutes les associations et dès que nous l'avons pu, nous avons pensé et organisé deux évènements en partenariat avec Action Jeunes et la Mairie de Meudon : « Vignaud Tropik » en juillet, qui a connu un franc succès au-delà de nos espérances ! Cela a permis de rappeler notre présence et notre savoir-faire sur le territoire meudonnais.

Nous continuons à chercher des partenariats pour diversifier nos activités et événements pour nos adhérents. Nous restons à l'écoute des meudonnais et sommes attentifs à l'arrivée des nouveaux résidents sur la pointe de Trivaux d'ici à la fin de l'année.